

28 nov 2025 -19:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 novembre 2025](#)

## Modifications en matière de congés et absences dans les services qui assistent le pouvoir judiciaire

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mars 2001 relatif aux congés et aux absences accordés à certains membres du personnel des services qui assistent le pouvoir judiciaire.

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat, le projet vise à préciser, que lorsque le ministre de la Justice ou son délégué n'est pas compétent pour accorder le congé, c'est le supérieur hiérarchique ou le chef fonctionnel qui est compétent.

Le projet instaure également le droit à la semaine de quatre jours avec prime, la semaine de quatre jours sans prime, le travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans et aux prestations réduites pour convenance personnelle pour les membres des greffes et des secrétariats de parquet, les référendaires près la Cour de cassation ainsi que les référendaires et des juristes de parquet près les cours et les tribunaux.

Enfin, le projet vise à rendre obligatoire la demande électronique pour l'allocation d'interruption.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)